

7<sup>e</sup> EDITION



15, 16, 17  
Mars  
2024  
Hauts-de-France  
PROPRES

# UN NETTOYAGE GRANDEUR NATURE!

2023,  
8.700M<sup>3</sup> DÉCHETS  
RAMASSÉS  
EN 2024,  
FAISONS MIEUX!



© : D. BOKALO / Region Hauts-de-France

**SMDO**  
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE VALORISATION DES DÉCHETS

TOUS LES POINTS DE COLLECTE SUR  
[hautsdefrancepropres.fr](https://hautsdefrancepropres.fr)

Partenaires média



Partenaires financiers



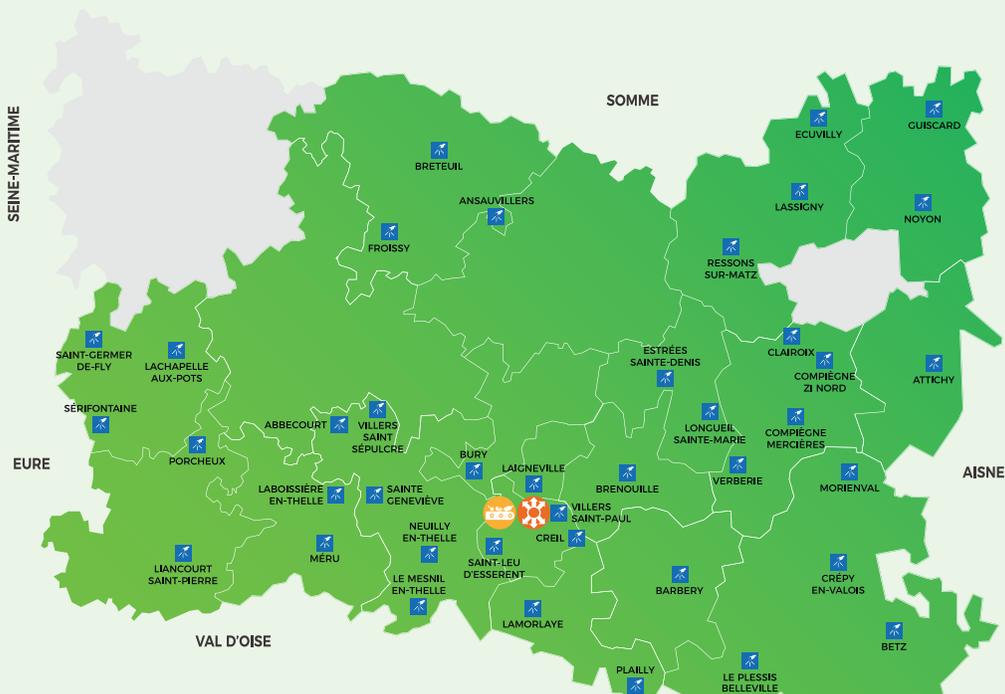
“ Élus, collectivités, associations : nous contribuons au nettoyage de la nature. Bravo à tous pour votre implication. ”

**Philippe MARINI**  
Président du SMDO, Maire de Compiègne

## Le SMDO participe à l'opération “ Hauts de France Propres ”

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) participe à cette action volontaire de nettoyage de la nature et met à disposition ses installations pour garantir un tri optimal et limiter l'enfouissement sur son territoire.

Pour être mieux valorisés, tous les déchets ramassés dans la nature sont triés par catégorie. Ils sont soit recyclés (emballages et papiers propres), soit valorisés en énergie (ordures ménagères) ou encore envoyés vers les filières les plus adaptées en fonction du déchet ramassé (DEEE, encombrants...).



 40 déchetteries du SMDO

 1 Centre de Tri de grande capacité pour TOUS les emballages et TOUS les papiers

 1 Centre de Valorisation Énergétique

Le SMDO, votre service intercommunal de valorisation des déchets, offre aux habitants un réseau de déchetteries.

# Vous êtes le maillon de la chaîne du tri

**1** **Rendez-vous au point de rassemblement** indiqué par les organisateurs.

**2** **Distribution des sacs/matériels** pour le ramassage et départ pour la collecte.

**3** **Retour au point de rassemblement** en fin de collecte et tri des différentes filières.

✓ **Les déchets à collecter et à déposer** aux endroits indiqués par les fédérations pour être triés et recyclés selon la filière.

 **TOUS les emballages et TOUS les papiers** sont à mettre dans les sacs jaunes ou transparents dédiés mis à votre disposition.

 **Les ordures** sont à mettre dans les sacs noirs dédiés mis à votre disposition.

Les masques, gants, mouchoirs et lingettes sont à jeter dans les ordures et non dans le tri.

 **Attention**, les emballages et les papiers ne peuvent pas être mis dans le tri s'ils sont **abîmés, souillés, remplis ou pas vidés**. Dans ces cas, il faut les mettre dans les ordures ménagères.

 **Les emballages en verre** sont à jeter dans les **conteneurs à verre des communes ou des déchetteries**, sauf les bris de verre (vitres, vaisselle...).

## **Les déchets à apporter dans le cadre de l'opération en déchetterie.**

 **Encombrants**  
**Valorisation** : Valorisation énergétique / enfouissement

 **Métaux**  
**Valorisation** : Recyclage

 **Mobilier** : Le mobilier extérieur / intérieur, encore monté / démonté, même abîmé.  
**Valorisation** : Recyclage / valorisation énergétique

 **Déchets verts**  
**Valorisation** : Compost

 **DEEE** : Tous les appareils électriques, électroniques avec ou sans piles / batteries.  
**Valorisation** : Réemploi / recyclage

 **Lors de votre visite en déchetterie, merci de respecter ces consignes :**

- ▶ Suivre les indications de l'agent ;
- ▶ Venir avec la carte spécialement remise pour l'opération ;
- ▶ Trier les déchets pour faciliter leur dépôt ;
- ▶ Venir accompagné si les quantités sont importantes et / ou volumineuses.

 **Piles, batteries et accumulateurs**  
**Valorisation** : Recyclage

 **Les déchets à signaler en mairie** pour être traités et envoyés vers des filières professionnelles dédiées.

 **Amiante** : Les déchets avec de l'amiante lié, libre ou friable.

 **Bouteilles de gaz, d'hélium, de protoxyde d'azote et extincteurs**

 **Gravats** : Mélanges de matériaux de construction qui rendent impossible le traitement.

 **Pneumatiques** : Les pneus découpés et/ou avec jantes et les pneus de quads, engins agricoles et camions.

# Que deviennent les déchets collectés sur le territoire du SMDO ?

Le SMDO, votre service intercommunal de valorisation des déchets, gère le transport et le traitement des déchets ménagers de votre territoire. Ce sont les communautés de communes et d'agglomération qui gèrent la collecte.

**TOUS les emballages et TOUS les papiers** sont triés dans le Centre de Tri de grande capacité du SMDO situé à Villers-Saint-Paul.



**Les ordures ménagères** sont valorisées en énergie dans le Centre de Valorisation Énergétique du SMDO situé à Villers-Saint-Paul.



**Les emballages en verre** sont recyclables à 100% et à l'infini.



**73% des déchets apportés en déchetterie** sont valorisés. Tous les autres déchets seront envoyés vers les filières de traitement adaptées.

## Le saviez-vous ?

Toute l'année, hors opération «Hauts de France Propres», retrouvez l'intégralité du règlement intérieur des déchetteries sur notre site : [www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

Un doute, une question sur les consignes de tri ? Téléchargez l'application «Le guide du tri» que vous pourrez consulter où que vous soyez.